BURKINA FASO =-=-=-UNITE-PROGRES-JUSTICE

=-=-=-=-

IVE REPUBLIQUE TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

LOI N°035-2023/ALT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°5900150003501 SIGNE LE 27 FEVRIER 2023 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU **PROJET** D'AMELIORATION DES SERVICES D'EAU **POTABLE** ET D'ASSAINISSEMENT POUR LE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE (PASEPA-2R)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

a délibéré en sa séance du 26 septembre 2023 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est autorisé la ratification de l'accord de prêt n°5900150003501, signé le 27 février 2023 entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement, pour le financement du Projet d'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Renforcement de la Résilience (PASEPA-2R).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 26 septembre 2023

La Secrétaire de séance

Linda Gwladys KANDOLO